

● (1420)

Bien que je veuille poser certaines questions en comité plénier, je souligne que notre parti est fier d'appuyer ce projet de loi. Nous veillerons à ce qu'il soit adopté cet après-midi afin que nous puissions nous réjouir de ce que j'estime être un événement historique à la Chambre des communes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette importante mesure qui intéresse les Cris et les Naskapis. C'est un projet dont il ne faut pas sous-estimer la valeur. Ce seul projet que nous aurons à voter garantit un grand nombre de droits à des peuples autochtones du Canada, du moins à certains d'entre eux.

Je dois déplorer cependant que l'actuelle loi sur les Indiens, telle qu'elle est rédigée, nous oblige à adopter la mesure à l'étude. Pour l'ensemble de nos autochtones, la loi sur les Indiens est passablement restrictive. Il n'est pas nécessaire à d'autres groupes de demander la permission au Parlement du Canada de s'administrer eux-mêmes, de choisir leurs propres responsables de l'enseignement et d'obtenir les moyens nécessaires à la protection de leur santé et à leur développement économique. Il faut déplorer que les Indiens du Canada aient à solliciter ces pouvoirs au Parlement. Le comité de la Chambre chargé d'examiner l'autonomie politique des Indiens s'est prononcé en faveur de cette autonomie, invitant la Chambre à voter les mesures qui s'imposaient à cette fin ainsi que les amendements constitutionnels nécessaires.

En outre, monsieur le Président, nous devons régler la très importante question du financement suffisant des initiatives autochtones. Le Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens a découvert notamment que les autochtones manquaient de fonds suffisants dans les domaines de l'enseignement, de l'autonomie politique, de la santé et du développement économique. La majorité des Canadiens trouvent tout à fait intolérables maintes conditions de la vie des autochtones.

Dans un autre ordre d'idée, il y a lieu de signaler qu'au Manitoba, le ministère des Affaires indiennes dépense pour instruire les petits autochtones seulement les deux tiers de ce que le gouvernement de cette province dépense pour instruire les autres enfants dans d'autres régions du Nord du Manitoba.

Ce qu'il faudrait, ce n'est pas seulement ce projet de loi concernant les Cris et les Naskapis, mais que le gouvernement propose des changements constitutionnels, des modifications aux lois qui touchent les autochtones, et des changements dans les modalités de répartition des sommes qui leur sont destinées.

Au Manitoba où j'habite, les bandes ont tenté de s'entendre sur les modalités de leur financement, sur une formule de financement en quelque sorte, qui permettraient aux bandes de disposer de l'argent dont elles ont besoin pour financer l'enseignement et les soins de santé sur leur territoire, c'est-à-dire assumer leur autonomie politique. Cela ne leur a pas été

### *Convention de la baie James*

accordé. Les chefs du Manitoba et leur comité budgétaire ont cherché pendant plus de deux ans à faire adopter des lois par le Parlement fédéral et à pousser le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) à conclure une entente avec eux sur le financement. Les conseils tribaux du Manitoba ont eu eux aussi de la difficulté à cet égard.

**M. McDermid:** Tous les conseils tribaux en ont eu.

**M. Murphy:** Les conseils tribaux de tout le pays se sont efforcés d'obtenir une entente qui leur permette de disposer des fonds nécessaires pour exercer leurs activités. Certains conseils tribaux disposent d'un certain financement. D'autres, comme le conseil tribal d'Island Lake, dans ma circonscription, ne disposent pas de fonds suffisants pour bien remplir leurs responsabilités.

Je suis heureux qu'on nous ait saisis de ce projet de loi aujourd'hui, et je l'appuierai; mais il ne s'agit que d'un projet de loi parmi une longue liste de mesures promises par le ministre des Affaires indiennes. Il a en effet promis de présenter notamment un projet de loi sur l'autonomie politique, et une mesure visant à modifier l'article 12(1)b) de la loi sur les Indiens. Il a promis de fournir des fonds pour les loisirs, pour les conseils tribaux et pour permettre aux conseils de bande de bien s'administrer pour répondre aux besoins de leurs administrés. Rien de tout cela ne s'est passé.

Puisque le ministre est parmi nous, je voudrais revenir sur cette question. Nous devons le forcer à tenir non seulement cette promesse, mais également toute la série de promesses qu'il a faites aux autochtones depuis quatre ans. Il ne reste plus que deux semaines et demie de séances avant les vacances d'été. Selon moi, nous n'aurons pas suffisamment de jours pour tenir ne serait-ce que la moitié des promesses que le ministre a faites. Je voudrais cependant, si le temps le permet, qu'il nous dise s'il entend présenter avant l'intersession parlementaire d'autres mesures touchant les autochtones. Dans le cas contraire, il devrait en aviser les bandes. Il devrait leur dire ainsi qu'aux autochtones les mesures qu'il entend prendre pour financer les soins médicaux, l'enseignement et l'administration efficace des bandes dans un avenir rapproché.

En ce qui a trait au projet de loi dont nous sommes saisis, je veux féliciter les chefs des Cris et des Naskapis qui ont réussi à faire saisir la Chambre de ce projet de loi. Même s'il a fallu autre sept et huit ans à la Chambre pour agir, ils sont parmi les seuls au Canada qui aient réussi à la saisir d'un projet de loi. Selon moi, ils ont obtenu ce qui leur revenait de droit. Je le répète, tous les autres Canadiens ont déjà le droit de s'administrer. C'est une grande victoire pour les chefs des Cris et des Naskapis. Notre critique, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) a été extrêmement actif ici même et au sein du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien; il a mis en lumière les besoins des autochtones.